# Révision de l'ombudsman sur la couverture de deux épisodes du conflit israélo-palestinien en juillet 2008

## SOMMAIRE

La plaignante reproche à Radio-Canada d'avoir accordé trop d'importance à l'attentat au bulldozer commis par un Palestinien dans Jérusalem et d'avoir passé sous silence le fait qu'un prisonnier palestinien ligoté ait été blessé par un soldat israélien. La plaignante estime que cela montre le manque d'objectivité et d'impartialité de Radio-Canada dans le conflit israélo-palestinien.

Radio-Canada a mentionné à son antenne six fois l'attaque au bulldozer. La vidéo du prisonnier palestinien blessé n'a pas été ignorée puisque le RDI a diffusé un reportage à ce sujet. Au cours du mois de juillet, on a diffusé à l'antenne cinq autres textes et/ou reportages sur une diversité de sujets reliés au conflit israélo-palestinien. La couverture a donc été équilibrée.

La plainte n'est pas fondée.

## LA PLAINTE

Le 27 juillet 2008, M^me^ Lynda Hassoun me fait parvenir une plainte dans laquelle elle critique l'importance que Radio-Canada a accordée à la couverture de l'attentat au bulldozer à Jérusalem par un Palestinien, le 2 juillet 2008.

> « L'objectivité et l'impartialité des médias "PUBLICS de surcroît" est devenue une chimère que personnellement, je ne m'en contente plus.
>
> L'exemple le plus flagrant est celui présenté et repassé a toutes les sauces est celui du Palestinien qui blesse quelques Israéliens avec un bulldozer.
>
> Est-ce que vos services n'ont pas accès à CNN qui a montré les injustices immondes et inhumaines que subit des Palestiniens de la part des "bourreaux" soldats israéliens et que vous occidentaux vous trouvez cela correct tant qu'il s'agissent d'ARABES, ce n'est pas grave. Il ne sagit plus d'atteinte à des être humains puisqu'ils 'ont même pas le droit d'être cités.
>
> Vous occultez des vérités au nom de quoi?
> Qui sélectionne le traitement de vos informations?
>
> Moi qui a toujours cru en l'objectivité - du moins partielle- de Radio Canada. Me voilà donc fixée, je ne goberez plus les infos futiles que vous diffusez en occultant sciemment certaines informations au risque de ne plus plaire à certaines catégories de personnes. CAR IL SAGIT BIEN D'UNE CATEGORISATION DE PERSONNES.
>
> Voilà ce qui devait être diffusé au moins après avoir parlé du Palestinien et de son bulldozer.
>
> http://www.dailymotion.com/video/x67bml_jugez-par-vous-meme_news
>
> Au nom du slogan que vous affichez je vous demande de rectifier le tir et diffuser la réalité du terrain des deux côtés (Palestiniens et Israéliens). »

M^me^ Geneviève Guay, directrice du Traitement des plaintes et des Affaires générales, lui répond le 11 août :

> « (…) Notre couverture des événements au Proche-Orient s'étend sur de nombreuses années et comporte des centaines de reportages très substantiels. Les difficultés des Palestiniens de Gaza et Cisjordanie sont régulièrement et abondamment couvertes par nos services d'information.

> La Radio de Radio-Canada a un correspondant en poste en permanence à Jérusalem et la Télévision dépêche des journalistes dans la région très fréquemment. Nous sommes conscients de la complexité de ce conflit et faisons tout en notre possible pour en offrir un compte rendu le plus complet et le plus honnête possible.
>
> Cela dit, il faut distinguer entre les reportages en profondeur et la couverture de l'actualité quotidienne sous forme de nouvelles. Le plus souvent dans les émissions de nouvelles, nous concentrons nos efforts sur les événements de la journée même et nous les présentons rapidement tels qu'ils se présentent. Les reportages en profondeur prennent un certain temps à préparer et il n'est pas toujours possible d'offrir des mises en contexte substantielles le jour même où se déroule un événement spécifique. Cela dit, au fil des ans, nous croyons avoir offert une couverture très équilibrée et bien documentée au public canadien. (…) »

La plaignante est insatisfaite de cette réponse. Voici une partie de sa réplique :

> « (…) Dans ma plainte, je n'ai pas du tout jugé la politique générale du traitement de l'information, faite par Radio-Canada depuis des années, au sujet du conflit israélo-palestinien.
>
> Ma plainte était plus simple et précise. Je me permets de la reformuler autrement :
>
> Il y a eu deux événements qui se sont déroulés le même mois, dans une même région dont l'un a été diffusé, en boucle, comme nouvelle à radio canada, alors que le second a été tout simplement occulté.
> Ma question est : pourquoi ?
>
> En effet, en date du 7 juillet, il y a eu un événement qui constitue aussi une nouvelle. Il s'agit d'un manifestant palestinien, arrêté par les soldats israéliens. Menotté, les yeux bandés alors qu'un des soldats lui tire une balle à bout portant sur les jambes. (…) »

Le 19 août, M^me^ Hassoun me demande de réviser le dossier.

## LA RÉVISION

Le choix éditorial relève de manière générale des salles de rédaction, en vertu du principe de la liberté de presse, protégé par les Chartes des droits et libertés québécoise et canadienne.

J'ai accepté de réviser ce dossier, car M^me^ Hassoun soutient que le fait d'avoir couvert une nouvelle plutôt que l'autre prouve le manque d'objectivité et la partialité de Radio-Canada dans le conflit israélo-palestinien.

### *L'attaque au bulldozer*

Le 2 juillet 2008, un Palestinien au volant d'un bulldozer attaque et renverse des voitures et un autobus dans le centre de Jérusalem. Trois personnes sont tuées et plus d'une quarantaine d'autres blessées. L'attaque est inusitée, spectaculaire et meurtrière à cause de l'utilisation d'un bulldozer. Dans un premier temps, les autorités croient qu'il s'agit d'un attentat, un groupe palestinien peu connu l'ayant revendiqué. Plus tard, on apprend que le Palestinien aurait agi seul.

Dans les compilations faites par le service de recherche de Radio-Canada, il est question six fois de ce sujet dans les nouvelles radio et télévision de Radio-Canada. Cette compilation n'est pas exhaustive, car seuls les grands bulletins sont comptabilisés.

Le matin et le midi du 2 juillet, la radio et la télévision ont traité en manchettes l'événement et ont diffusé des reportages sur l'attaque. L'attentat venait de se produire. La radio a fait appel à sa collaboratrice à Jérusalem, Danielle Kriegel. Une autre journaliste, basée à Montréal, a résumé la nouvelle pour la télévision.

Très rapidement, l'attaque au bulldozer a été relayée au second plan de l'actualité car, ce jour-là, l'otage Ingrid Betancourt a été libérée par les FARC. Au radiojournal de 17 heures et au *Téléjournal* de 22 heures, des textes d'une trentaine de secondes sur ce qui s'est passé à Jérusalem ont été lus par les chefs d'antenne.

Je ne vois rien de disproportionné dans la couverture de cette attaque qui a fait, rappelons-le, trois morts et une quarantaine de blessés. J'ai écouté les reportages en question et ils ne contreviennent en rien aux *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

### *Un prisonnier palestinien blessé sans raison*

Le 20 ou le 21 juillet, un groupe israélien de défense des droits de la personne publie une vidéo choquante. On y voit un militaire israélien tirer à bout portant une balle en caoutchouc dans les jambes d'un prisonnier

palestinien sans défense. Un reportage de France 2 est diffusé sur les ondes du Réseau de l'information dans le bulletin *RDI sur le monde* du 21 juillet, à 18 h 26. Il dure deux minutes. En voici la transcription :

> VOIX DE LA PRÉSENTATRICE : « L'armée israélienne a ouvert une enquête sur un incident impliquant un de ses soldats. Le militaire a tiré une balle en caoutchouc à bout portant sur un Palestinien qui venait d'être arrêté et qui n'offrait aucune résistance. L'homme avait même les yeux bandés. Loïc de la Mornais, France 2. »
>
> VOIX DU JOURNALISTE : « Ce Palestinien vient d'être arrêté par des soldats israéliens. Il a les mains attachées dans le dos et les yeux bandés. Il est embarqué dans ce fourgon, tenu par un officier de haut-rang, un lieutenant colonel. Alors, le soldat israélien, à gauche de l'image, posément, vise la jambe du Palestinien et …(*on entend le coup de feu*). Heureusement le balle est en caoutchouc, mais le prisonnier palestinien est tordu de douleur. Il ne s'est douté de rien, les yeux bandés, il n'a rien vu venir. Cette vidéo a été révélée par une association israélienne de défense des droits de l'homme qui confie des caméras vidéo aux Palestiniens. »
>
> ENTREVUE DE JESSICA MONTELL, DIRECTRICE B'TSELEM : « Pour les familles palestiniennes à qui on donne nos caméras, il est clair que c'est un outil pour défendre leurs droits, un outil sans doute plus efficace que la violence. »
>
> VOIX DU JOURNALISTE : « Le prisonnier palestinien avait été arrêté lors d'une manifestation comme celle-ci, contre la construction du mur en Cisjordanie. Contactée, l'armée israélienne a fermement condamné les agissements de son soldat et ordonné une enquête de police militaire. Elle a libéré le manifestant palestinien après l'avoir soigné. Aujourd'hui, il ne comprend toujours pas l'attitude des militaires.
>
> ENTREVUE DE LA VICTIME, ASHNAF ABU RAHME : « Ils m'avaient menacé avec les fusils à balles en caoutchouc lors de mon arrestation. Mais je ne m'attendais pas à ce qu'ils tirent. J'étais inoffensif. J'avais les mains attachées. »
>
> VOIX DU REPORTER : « Cette affaire intervient quelques semaines après une autre vidéo diffusée par l'association B'Tselem : on y voit un Palestinien attaché à un poteau électrique et frappé par un colon israélien.
>
> Selon les enquêteurs militaires, le soldat aurait avoué avoir tiré sur ordre de son commandant. L'officier a répondu qu'il avait juste donné l'ordre à son soldat d'impressionner le prisonnier. Depuis un an, l'association B'Tselem affirme avoir tourné une cinquantaine de vidéos de violence gratuite perpétrée contre des Palestiniens. »

Le tir injustifié d'un prisonnier palestinien n'a donc pas été occulté par Radio-Canada. La couverture des deux événements – l'attaque au bulldozer et le traitement du prisonnier palestinien – n'a sans doute pas été égale en termes de secondes de temps d'antenne, mais ce n'est pas le genre de calcul qui permet de prouver s'il y a ou non un véritable équilibre dans la couverture du conflit israélo-palestinien à Radio-Canada. L'équilibre est un objectif difficile à atteindre. Il ne se mesure pas en comparant la couverture d'un événement favorable à la cause palestinienne à un autre événement défavorable à cette cause deux semaines plus tard. Une foule d'autres critères entrent en jeu dans les décisions éditoriales : quels étaient les autres événements importants dans le monde ce jour-là? La Société Radio-Canada avait-elle des reporters sur place? L'événement a-t-il fait des morts, etc.?

### *La couverture du conflit au mois de juillet*

Au cours du mois de juillet, le service de recherche a retracé cinq autres reportages ou textes à la radio et à la télévision sur des événements liés au conflit israélo-palestinien.

- La journaliste Isabelle Richer a fait un reportage, diffusé à deux reprises, sur la poursuite engagée par le village de Bil'in, en Cisjordanie, contre les entreprises montréalaises Green Park et Green Mount International. Ces compagnies sont accusées d'avoir vendu illégalement des maisons à des colons juifs (diffusion le 10 juillet, *Téléjournal* de 18 h et de 22 h);
- Un autre Palestinien a commis un attentat à la pelleteuse, blessant 16 personnes à Jérusalem (diffusion d'un texte le 22 juillet au *Téléjournal* de 22 h);
- Un attentat à Gaza a fait six victimes : une fillette et cinq membres du Hamas. Les auteurs de l'attentat sont inconnus, un dirigeant du Hamas accuse des Palestiniens qui collaborent avec Israël d'en être responsables (texte, *Téléjournal* midi);
- Un enfant palestinien est tué par des soldats israéliens lors d'une manifestation en Cisjordanie (texte 29 juillet, *Téléjournal* de 22 h).

Durant le mois de juillet, il y a eu une diversité de sujets couverts, reliés au conflit israélo-palestinien, des sujets qui montraient différentes facettes de ce conflit. On peut donc parler d'une couverture équilibrée[1].

[1] À ce sujet, lire le chapitre 5 des *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada : http://www.radio-canada.ca/Ombudsman/pdf/NORMES_PRATIQUES_JFR05.pdf

Je comprends que ce conflit ne laisse pas le public indifférent. Je reçois régulièrement des plaintes à ce sujet. Je vous invite à lire les autres révisions que j'ai écrites sur cette question durant l'année 2007-2008 aux adresses suivantes :

- 28 février 2008 : révision sur l'émission *Une heure sur Terre*, diffusée le 16 janvier 2008, ayant pour sujet le conflit israélo-palestinien : http://www.radio-canada.ca/ombudsman/pdf/R%E9vision%20sur%20Une%20heure%20sur%20Terre%20du%2016%20jan08.pdf)

- 14 février 2008 : révision sur les entrevues, diffusées au RDI, de Katia Jarjoura (12 juillet 2007) et de Sami Aoun (20 et 26 mai 2007) : http://www.radio-canada.ca/ombudsman/pdf/Révision%20_2e_%20Victor%20Pariente.pdf

- 13 juillet 2007 : révision sur l'utilisation du terme « barrière » pour décrire l'ouvrage construit pas les Israéliens autour de la Cisjordanie : http://www.radio-canada.ca/ombudsman/pdf/Révision%20Jean%20Goyette.pdf

***Conclusion***

La plainte selon laquelle Radio-Canada a manqué d'objectivité et d'impartialité dans sa couverture de l'attaque au bulldozer n'est pas fondée.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman, Services français
Société Radio-Canada
2008-09-17

## **ANNEXE 1 :** Le mandat de l'ombudsman

Le mandat de l'ombudsman consiste à :

> …*juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada*…

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ, accessible à l'adresse Web suivante : www.radio-canada.ca/ombudsman).

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité.

> *L'exactitude : L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète, mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels.*
>
> *L'intégrité : L'information est véridique, sans déformation visant à justifier une conclusion particulière. Les professionnels de l'information ne tirent pas profit de leur situation avantageuse pour faire valoir des idées personnelles.*
>
> *L'équité : L'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements.* (NPJ, III,2)

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est données au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la Loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

Une description détaillée du mandat de l'ombudsman se trouve à la même adresse Web.